



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de ville de Val-d'Or a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes:


404 et 424, route de Saint-Philippe: Demande de dérogation mineure présentée par Mme Ghislaine Trudel, visant à fixer à 81,1 mètres plutôt qu'à 100 mètres comme le prescrit la réglementation, la largeur minimale applicable à un lot projeté à être formé à partir du lot 3 162 828 du cadastre du Québec.

625 et 649 route de Saint-Philippe: Demande de dérogation mineure présentée par Mme Ghislaine Trudel visant à fixer à 86,9 mètres plutôt qu'à 100 mètres la largeur minimale applicable à un lot projeté à être formé à partir des lots 3 000 043 et 3 000 044 du cadastre du Québec.

Le conseil de ville statuera sur ces demandes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le mardi 3 juillet 2018, à compter de 20 h, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or. Dans l'éventualité où le conseil de ville acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8, au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 6 juin 2018.


M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière